

Déclaration spéciale des revenus fonciers 2018

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

**ANNÉE
BLANCHE**

POUR ÉVITER EN 2019 UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT SUR VOS REVENUS FONCIERS.
N'oubliez pas de remplir les rubriques page 9 en cas de bénéfice.

100 ————— Votre état civil et votre adresse —————

Nom et prénoms

Adresse complète du domicile

110 ————— Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) ————— non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (immeubles classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous pages 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique « Conventionnement Anah »)

	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR		Borloo neuf	Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Conventionnement Anah			Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt. amortissement
	26 %	30 %	Borloo ancien		Cosse	Taux de déduction applicable			
Immeuble 1*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1*
Immeuble 2*
Immeuble 3*
Immeuble 4*
Immeuble 5*
Immeuble 6*

N'inscrivez pas les centimes

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	A	B	C	D	E
111 Revenus bruts											
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)											
113 Déduction pratiquée en 2018 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf » [remplir également le tableau page 8])											
114 Intérêts d'emprunt											
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)											

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 ————— Votre signature —————

Datez et signez ci-contre

POUR EFFACER VOTRE IMPÔT SUR LES REVENUS FONCIERS 2018

En cas de bénéfice ligne 630 supérieur aux éventuels déficits antérieurs ligne 651 page 6, complétez impérativement les cadres ci-dessous pour bénéficier de l'annulation de votre impôt sur les revenus fonciers 2018 non exceptionnels. Utilisez les revenus déclarés pages précédentes pour remplir les cadres ci-dessous conformément aux instructions données pages 10 à 12.

Parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI)

À l'exclusion des immeubles situés à l'étranger dont les revenus ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français (revenus déclarés ligne 4BL de la déclaration n° 2042)

	Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3	Immeuble 4	Immeuble 5	Immeuble 6		Total
10 Revenus bruts (report de la ligne 111)							A2	
11 Revenus non exceptionnels de la ligne 111							J2	
12 Fraction du revenu net foncier soumise à l'impôt							K2	

Propriétés rurales et urbaines

À l'exclusion des immeubles situés à l'étranger dont les revenus ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français (revenus déclarés ligne 4BL de la déclaration n° 2042)

	Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3	Immeuble 4	Immeuble 5	Immeuble 6	Immeuble 7	Immeuble 8		Total
20 Revenus bruts (report de la ligne 215)									E2	
21 Revenus non exceptionnels de la ligne 215									L2	
22 Fraction du revenu net foncier soumise à l'impôt									M2	

Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles classés monuments historiques

	Monuments historiques Immeuble 1	Monuments historiques Immeuble 2		Total
30 Revenus bruts (report de la ligne 401)			A3	
31 Revenus non exceptionnels de la ligne 401			J3	
32 Fraction du revenu net foncier soumise à l'impôt			K3	

Monuments historiques

	Monuments historiques Immeuble 1	Monuments historiques Immeuble 2		Total
40 Revenus bruts (report de la ligne 430)			E3	
41 Revenus non exceptionnels de la ligne 430			L3	
42 Fraction du revenu net foncier soumise à l'impôt			M3	

